

## « Vision 2020 » Plaidoyer pour la réforme de la politique des drogues en Afrique

Auteurs: Charity Monareng, Maria-Goretti Loglo

### Contexte

2019 a été une grande année pour la politique en matière de drogues dans le monde, et en particulier en Afrique. Elle a marqué l'expiration des objectifs fixés dans la Déclaration politique et le Plan d'action des Nations Unies (ONU) de 2009 pour « éliminer ou réduire sensiblement et de façon mesurable » la culture, le trafic, la consommation de drogues illicites, et le blanchiment d'argent.<sup>1</sup> Pourtant, alors que les décideurs mondiaux se réunissaient pour un segment ministériel de haut niveau de la Commission des stupéfiants de l'ONU (CND) en mars 2019, il était tout à fait clair que ces objectifs avaient été manqués par une marge sidérante.<sup>2</sup> Ce document d'information vise à décrire les moyens par lesquels les organisations non gouvernementales (ONG) africaines peuvent construire et améliorer leur travail de plaidoyer en matière de politique des drogues aux niveaux international, régional et national, en s'appuyant sur les récents développements.

Tenu seulement trois ans après la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) de 2016 sur les drogues, le segment ministériel de haut niveau des Nations Unies a été un moment critique pour les États membres en vue de définir la prochaine décennie de la politique des Nations Unies en matière de drogues.<sup>3</sup> Un consensus a finalement été atteint sous la forme de la Déclaration ministérielle de 2019 sur le *Renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue*.<sup>4</sup> Un nouveau calendrier de 10 ans allant jusqu'en 2029 a également été convenu, avec un examen à mi-parcours prévu pour 2024. Dans le même temps, les chefs de secrétariat de toutes les 31 agences des Nations Unies ont signé une

position commune progressive, la *Position commune du système des Nations Unies aux fins d'appuyer la mise en œuvre de la politique internationale de contrôle des drogues par une collaboration interinstitutions efficace*<sup>5</sup> - qui s'engage résolument en faveur de politiques en matière de drogues qui soient équilibrées, fondées sur la santé, les droits humains et le développement durable.

Les dernières années ont été importantes pour les politiques africaines en matière de drogues. En 2019, un nouveau plan d'action et une matrice de mise en œuvre de l'Union africaine (UA) sur les drogues ont été adoptés par le troisième comité technique spécialisé de l'UA sur la Santé, la Population et la Lutte contre les Drogues (STC-HPDC-3) au Caire, en Égypte.<sup>6</sup> Il y a eu une très bonne représentation de la société civile africaine à cette rencontre.<sup>7</sup> Pour la première fois, le terme « réduction des risques », explicitement inclus aux côtés des « alternatives à l'arrestation, à la condamnation et à l'incarcération », de l'engagement de la société civile, de la révision des lois nationales sur les drogues et de nombreux autres éléments bien accueillis par la société civile (le plan inclut même un soutien pour la « la production sur place de substances et de plantes réglementées à usage scientifique et médical, conformément aux conventions internationales sur les stupéfiants »). L'UA continue de démontrer son engagement résolu à répondre à la situation de la drogue dans la région en facilitant la disponibilité d'un large éventail d'options de réduction des risques et de traitement fondées sur des données scientifiques.

Ailleurs en Afrique, de nombreux développements ont été documentés: évolution vers la décriminalisation du cannabis à usage privé dans des pays comme l'Afrique du Sud; le lancement de programmes de réduction des risques dans des pays comme le Nigeria et le Mozambique; le dépôt de nouvelles lois et

projets de loi progressistes sur la drogue dans des pays comme le Ghana; l'introduction de programmes de traitement à la méthadone en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone; et l'intensification des programmes de réduction des risques existants au Sénégal - pour n'en citer que quelques-uns.

S'appuyant sur les développements aux niveaux international et régional, 2019 a également abouti à l'élaboration de la position commune de la société civile africaine sur les drogues.<sup>8</sup> La position commune vise à intégrer les perspectives et à guider le travail d'un large éventail d'ONG à travers le continent africain, et à soutenir, façonner et guider les réponses de la société civile et des gouvernements au cours des prochaines années.

Ce document d'information est destiné aux organisations de la société civile et aux alliés à travers l'Afrique, et sert de guide pour le plaidoyer international, et régional et propose des pistes pour les utiliser pour faire avancer le plaidoyer national. Le document propose également des priorités et des approches de plaidoyer pour 2020 et au-delà - divisées en trois sections pour le travail au niveau international, régional et national. Il vise à compléter la note de plaidoyer mondial plus détaillée publiée par l'IDPC après le segment ministériel de haut niveau des Nations Unies.<sup>9</sup>

## Évaluer les « gains » majeurs et les défis restants en Afrique

En amont du segment ministériel de haut niveau des Nations Unies en mars 2019, le réseau de l'IDPC s'est réuni pour élaborer et définir une série de quatre

« demandes politiques » destinées aux gouvernements et au système des Nations Unies (voir ci-dessous).<sup>10</sup> Celles-ci fournissent un cadre utile pour évaluer les progrès et les problèmes restants à résoudre en Afrique dans les années à venir:

### Demande 1: S'éloigner des objectifs d'un « monde sans drogues »

Malgré l'incapacité incontestable à atteindre l'objectif d'un « monde sans drogues », les gouvernements africains à la CND reviennent toujours à une rhétorique « sans drogues ». Cela est évident dans la déclaration faite au nom du « Groupe africain » des nations:

« Nous pensons que les efforts complémentaires de la communauté internationale amélioreront encore... la réalisation d'un continent sans drogue dans le cadre de l'aspiration numéro 4 de l'Agenda 2063 [Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité]. »<sup>11</sup>

Cette rhétorique est également largement traduite au niveau national à travers l'Afrique. Les autorités sud-africaines, par exemple, ont clairement réitéré leur soutien à la réalisation d'une « société sans drogues » avec leur campagne « Ke Moja, je vais bien sans drogues » dont la vision est « Un environnement sans drogues dans lequel les jeunes jouissent de leur liberté, se développent intellectuellement, socialement, économiquement; émotionnellement, spirituellement et physiquement et vivent un mode de vie responsable. »<sup>12</sup> Au Nigéria, les gouverneurs des États et les ministres fédéraux ont déployé des efforts constants en vue de poursuivre la rhétorique d'une « société sans drogues » - et la mission de

**DEMANDES DE L'IDPC POUR LE SEGMENT MINISTÉRIEL DE 2019**

**DEMANDE 1**  
**OBJECTIFS POUR UN MONDE SANS DROGUES**  
 ↓  
 santé et bien-être, développement, droits humains, essentiels, paix...  
**DES OBJECTIFS TANGIBLES**  
 Accès liés aux drogues, accès aux médicaments

**DEMANDE 2**  
**TENIR COMPTE DES IMPACTS DES POLITIQUES DES DROGUES SUR :**  
 LA SANTÉ  
 LES DROITS HUMAINS  
 LE DÉVELOPPEMENT  
 LA PAIX & LA SÉCURITÉ

**DEMANDE 3**  
**TENIR COMPTE DES RÉALITÉS DU TERRAIN**  
 (POSITIVES COMME NÉGATIVES)  
 analyse des drogues, légalisation, incarcération de masse, décriminalisation, cabinet des traités, peine de mort, justice extrajudiciaire, vies

**DEMANDE 4**  
**METTRE FIN AUX APPROCHES PUNITIVES**  
**PRIORITÉ AUX COMMUNAUTÉS !**  
 participation significative, approches sensibles au genre, implication de la société civile  
 « La drogue a détruit de nombreuses vies, mais les mauvaises politiques gouvernementales en ont détruit beaucoup plus. »  
 Kofi Annan  
 répondre aux vulnérabilités, justice sociale

International Drug Policy Consortium (2018). IDPC. Demandes pour le segment ministériel de 2019. Juin 2018. [http://filesserver.idpc.net/library/IDPC-asks-2019\\_FRENCH.pdf](http://filesserver.idpc.net/library/IDPC-asks-2019_FRENCH.pdf)

Source: [http://filesserver.idpc.net/library/IDPC-asks-2019\\_FRENCH.pdf](http://filesserver.idpc.net/library/IDPC-asks-2019_FRENCH.pdf)

## Encadré 1 La Commission Ouest-Africaine sur les Drogues<sup>13</sup>

La WACD comprend un groupe d'éminents Africains de l'Ouest issus de divers domaines, notamment la politique, la société civile, la santé, la sécurité, et le judiciaire, présidée par l'ancien Président nigérian Olusegun Obasanjo. En tant qu'organes indépendants, des commissions comme celle-ci peuvent parler avec impartialité et clarté, en engageant directement les dirigeants de la région en vue de discuter de la nécessité d'une réforme de la politique en matière de drogues et fournir des conseils techniques.

En 2014, la WACD a lancé son rapport phare *Pas seulement une zone de transit* et une série de recommandations révolutionnaires pour les gouvernements ouest-africains.<sup>14</sup> En 2018, à la suite de plusieurs demandes de gouvernements pour des orientations plus détaillées, la WACD a lancé une *Loi type sur les drogues pour l'Afrique de l'Ouest*, visant à agir comme plan pour la revue des lois sur les drogues dans toute l'Afrique.<sup>15</sup> La loi type est basée sur la décriminalisation de l'usage et de la possession de drogues à des fins personnelles.

Actuellement, une commission similaire est en cours de création pour l'Afrique australe et orientale, et sera annoncée dans les prochains mois - présidée par l'ancien président sud-africain Kgalema Motlanthe.

son agence d'application des lois sur les drogues est de « déployer toutes les ressources à sa disposition pour l'éradication totale du trafic illicite de stupéfiants ». <sup>16</sup> De même, au Kenya, l'énoncé de vision de l'Autorité nationale pour la campagne contre l'abus d'alcool et de drogues (NACADA) est « Une nation sans abus d'alcool ou de drogues ». <sup>17</sup> Ces discours mettent clairement l'accent sur les idéologies sans drogues, approfondissant ainsi les justifications de la « guerre contre les drogues » et contre les personnes usagères de drogues.

### **Demande 2 : Refléter les impacts des politiques en matière de drogues sur la santé, les droits humains, le développement, la paix et la sécurité**

Pour reprendre les mots de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan (du Ghana), « je crois que les drogues ont détruit de nombreuses vies, mais

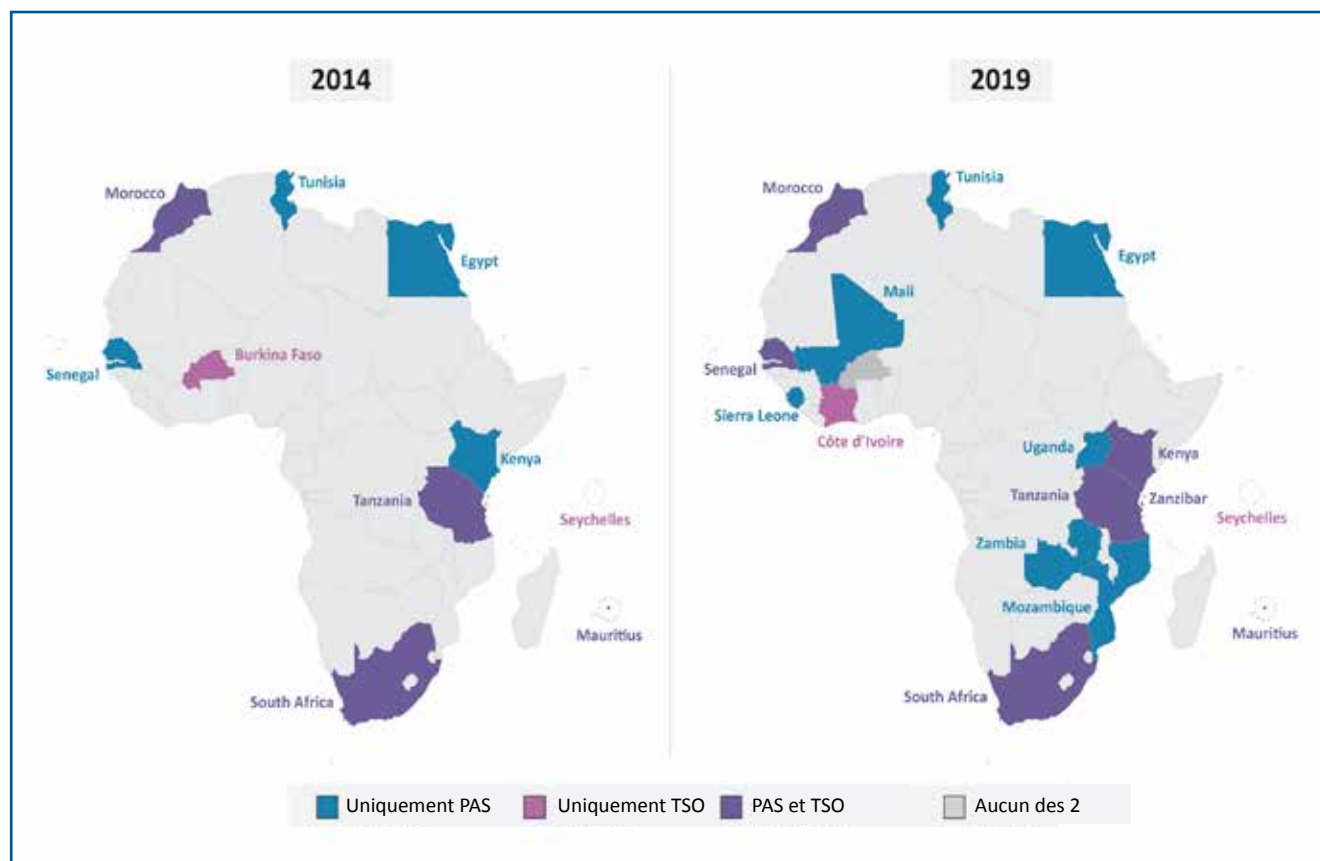
les mauvaises politiques gouvernementales en ont détruit bien davantage. » M. Annan a ensuite formé la Commission ouest-africaine sur les drogues (WACD) afin de partager encore plus cet important message de réforme (encadré 1).

Lors de la CND de 2019, le ministre du Développement social de l'UA a déclaré: « ... nous pensons que le problème mondial de la drogue représente une menace importante pour la santé de nos populations, qu'il sape le développement socioéconomique et qu'il est donc de notre responsabilité collective et partagée de lutter contre cette menace. » Cependant, bien que nous ayons vu des changements dans les lois nationales sur les drogues dans des pays tels que le Ghana, l'Afrique du Sud et les Seychelles, les gouvernements hésitent toujours à reconnaître publiquement les échecs et les impacts négatifs des politiques en matière de drogues dans leurs déclarations à l'ONU.

Le Plan d'action de l'UA (2019-2023) déclare que « les politiques antidrogue centrées entièrement ou de manière démesurée sur la répression, l'incarcération, la sanction et la répression n'ont pas réussi à éliminer l'offre, la demande et les effets néfastes du trafic illicite de drogue sur le continent. Ces politiques ont eu des conséquences graves et inattendues qui ont touché de manière disproportionnée les pauvres et les marginaux, et ont créé un puissant marché du crime qui compromet la sécurité des États. ». <sup>18</sup> En outre, un nombre croissant de pays africains ont commencé à reconnaître et à répondre aux dommages sanitaires causés par les drogues et les politiques en matière de drogues en mettant en œuvre des mesures de réduction des risques, fondées sur des données scientifiques, et pouvant sauver des vies. La figure 1 montre l'augmentation du nombre de pays africains appliquant des mesures de réduction des risques (principalement des programmes d'aiguilles et de seringues et des traitements de substitution aux opioïdes) à travers les politiques et / ou les pratiques au cours des six dernières années.

D'un autre côté, les lois punitives en matière de drogues continuent d'avoir un impact très négatif sur les droits humains des Africains qui utilisent des drogues. Au Zimbabwe, par exemple, il n'y a pas de programmes sur mesure pour traiter les personnes usagères de drogues, car les lois ne le prévoient pas. Le chapitre 15 de la Loi sur les stupéfiants et le chapitre 7 du Code criminel criminalisent les personnes même si elles sont en possession de petites quantités de drogues pour usage personnel. Cela a découragé de nombreuses personnes à utiliser les services sanitaires et le soutien en raison de la peur et de la stigmatisation. Cette situation est courante à travers le continent. Par exemple,

**Figure 1:** Adoption de l'approche de réduction des risques à travers les politiques et / ou les pratiques, 2014 et 2020



Source d'information: <https://www.hri.global/contents/1524>, <https://www.hri.global/global-state-of-harm-reduction-2019>, et informations recueillies auprès du réseau IDPC

de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest ont des lois extrêmement draconiennes qui menacent la santé et le bien-être des personnes usagères de drogues.<sup>19</sup>

### Demande 3: Refléter les réalités du terrain

L'une des principales « demandes » faites aux gouvernements en amont de 2019 est qu'ils s'engagent dans les discussions internationales sur la politique en matière de drogues et veillent à ce que ces débats reflètent ce qui se passe réellement dans le monde. Trop souvent, il peut y avoir un décalage flagrant entre les déclarations faites au niveau international et la réalité sur le terrain.

Malheureusement, le niveau d'engagement dans les discussions internationales sur la politique des drogues est beaucoup plus faible pour les pays africains que pour leurs homologues des autres régions. Alors que l'on pourrait s'attendre à ce que les pays africains reflètent les réalités du terrain (comme l'augmentation du taux de VIH et des hépatites parmi les personnes usagères de drogues, l'adoption de nouveaux services de réduction des risques ou la revue de la législation nationale sur les drogues) - les gouvernements qui prennent part aux débats continuent à faire des déclarations qui maintiennent la rhétorique coloniale de la « guerre contre les drogues » et présentent de manière

sélective des éléments tels que la prévention des drogues, les arrestations et les saisies de drogues avec peu ou pas de preuves de leur efficacité.

Il y a des gouvernements africains qui se font entendre à la CND et qui dominent les procédures et façonnent souvent (de manière erronée) la représentation de la région - des gouvernements traditionnellement conservateurs tels que l'Égypte et le Nigéria, qui ont des délégations fortes et actives à Vienne. L'Égypte a été le premier pays à adopter une loi d'interdiction du cannabis en 1879, et ils ont également mené le mouvement d'origine visant à ajouter le commerce international du cannabis à la liste des activités contrôlées en vertu de la Convention internationale de l'opium (Genève) en 1929.<sup>20</sup> L'Égypte a également créé les premières agences de contrôle des drogues dans la région, ce qui a contribué à la création du Bureau permanent de lutte contre les stupéfiants de la Ligue des États arabes en 1950. Ces dernières années, l'Égypte a également dirigé les processus de l'UNGASS 2016 en tant que président de la CND. Le Soudan présidait la CND de 2019, avec le Nigeria exerçant une grande influence en tant que « facilitateur ». Ces gouvernements se font aussi entendre dans leur résistance à toute réforme des politiques - ce qui se reflète ensuite dans les déclarations qu'ils font au nom du Groupe des États africains à la CND. Avant l'UNGASS, par exemple, une divergence inquiétante est apparue

entre les positions du groupe des États africains et de l'Union africaine.<sup>21</sup>

Il est important de noter qu'en 2020, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a nommé une nouvelle directrice exécutive - Mme Ghada Fathi Waly d'Égypte, qui devient la première femme et la première Africaine à assumer ce rôle important. Bien que ses positions sur les questions clés restent à voir, avoir une femme africaine dans ce rôle pourrait être avantageux pour le plaidoyer dans la région.<sup>22</sup> Les ONG de la région peuvent suivre de près les positions et les déclarations de Mme Waly alors qu'elle s'installe dans son nouveau rôle - sur le site Web de l'ONUDC<sup>23</sup>, à la CND et sur les réseaux sociaux.<sup>24</sup>

Les positions et déclarations africaines au niveau international devraient mieux refléter les réformes des politiques progressistes de la région - y compris l'adoption croissante de la réduction des risques, les mesures visant à autoriser le cannabis à des fins médicales et / ou récréatives (voir ci-dessous), et surtout le Plan d'action de l'UA. Jusqu'à ce que cela se produise, la représentation des politiques des drogues de la région par une poignée de gouvernements plus conservateurs continuera d'être décousue et incorrecte.

#### **Demande 4: Mettre fin aux approches punitives**

Malgré certains changements d'orientation et de rhétorique par rapport à la réduction des risques, la décriminalisation et les approches plus humaines pour les personnes usagères de drogues, la réponse africaine par défaut concernant l'usage et la possession de drogues est toujours la criminalisation, conformément à la « guerre contre les drogues » héritée à l'origine des États-Unis et d'Europe, et plus récemment propagée par des pays donateurs comme la Chine et la Russie. Même si certains pays établissent une distinction juridique entre l'usage ou la possession de drogues et des infractions telles que le trafic, l'offre ou la production de drogues, l'emprisonnement reste l'option par défaut.<sup>25</sup>

Cependant, le nouveau Plan d'action de l'UA (2019-2023) met clairement en évidence la nécessité d'« alternatives aux sanctions pour la consommation de drogues » et de « proportionnalité des peines pour les délits liés à la drogue ». <sup>26</sup> En 2019, l'Afrique a vu une augmentation du nombre de pays s'orientant vers la légalisation du cannabis à des fins médicales – notamment le Malawi, le Zimbabwe et la Zambie. La Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud a statué en faveur de l'usage privé du cannabis en 2018, déclarant que criminaliser ce comportement était contraire au droit constitutionnel à la vie privée.<sup>27</sup> Cependant, le

gouvernement d'Afrique du Sud n'a pas encore adopté un projet de loi reflétant ce jugement historique.

En 2020, le Ghana est devenu le premier pays à adopter une nouvelle législation pour décriminaliser la consommation et la possession de drogues pour usage personnel- remplaçant les peines de cinq ans de prison par l'administration d'amendes. La nouvelle loi de la Commission des stupéfiants reconnaît également la nécessité de fournir des services de réduction des risques et comprend des dispositions spéciales permettant la culture de certains produits du cannabis à des fins médicales, industrielles et de recherche.<sup>28</sup> Des mesures similaires visant à décriminaliser les personnes usagères de drogues ont été mises en œuvre dans le monde entier,<sup>29</sup> et sont pleinement conformes aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues.<sup>30</sup> Plus d'initiatives en ce sens verraient les pays africains assouplir ou supprimer les sanctions pénales en faveur de réponses plus humaines et fondées sur des données scientifiques.

## **PROCHAINES ÉTAPES POUR LE PLAIDOYER DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN AFRIQUE**

Le paysage politique à l'ONU à Vienne est complexe: la pratique, dite du « Consensus de Vienne » (selon laquelle tous les gouvernements sont censés s'entendre sur une approche commune des drogues) est toujours respectée, mais elle est clairement plus tendue et fracturée que jamais. Les pays conservateurs, y compris ceux d'Afrique, se font entendre et sont relativement bien coordonnés, et la rhétorique prohibitionniste continue de résister aux tentatives de convenir d'un nouveau langage progressiste (et même d'utiliser le terme « réduction des risques » lui-même - qui n'a pas été inclus dans un document négocié de la CND à ce jour). Cela signifie que la société civile a un rôle central à jouer en vue d'encourager les gouvernements à s'engager de manière plus progressive et coordonnée - ce qui nécessite l'établissement de relations avec les décideurs politiques et les diplomates de Vienne et des capitales. Dans de nombreux cas, ces rôles ont un taux de renouvellement de personnel élevé et les nouveaux représentants gouvernementaux peuvent ne pas avoir l'héritage historique de l'UNGASS de 2016 et du segment ministériel de 2019. Il incombe donc à la société civile de faire du plaidoyer et de contribuer au renforcement des capacités, ainsi que de faire entendre les voix des communautés à l'ONU dans le but de partager les réalités du terrain.

La CND a maintenant convenu d'un calendrier de 10 ans jusqu'en 2029 et d'un plan de travail de cinq

ans menant à une réunion d'examen à mi-parcours en mars 2024. Les gouvernements se réuniront au troisième trimestre de chaque année pour des « réunions intersessions thématiques » afin d'évaluer les progrès en « accélérant... la pleine mise en œuvre des engagements internationaux en matière de contrôle des drogues pris en 2009, 2014, 2016 et 2019 ». <sup>31</sup> Les représentants de la société civile auront l'occasion de prendre la parole et de participer aux réunions suivantes, un processus géré par le Comité des ONG de Vienne sur les drogues (VNGOC) par le biais d'appels ouverts sur leur site Web et leurs réseaux sociaux. <sup>32</sup>

**2020:** Traitement de la dépendance aux drogues, réduction des risques, accès aux médicaments contrôlés. <sup>33</sup>

**2021:** Crime organisé, blanchiment d'argent, marchés des drogues en ligne.

**2022:** Politiques qui violent les conventions internationales sur le contrôle des drogues et / ou les conventions internationales sur les droits humains.

**2023:** Examen des thématiques précédentes, en vue d'éclaircir l'examen à mi-parcours prévu pour 2024.

### Les recommandations de l'OMS sur la classification du cannabis

En même temps, au cours de l'année 2020, les gouvernements à la CND examineront également les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de re-classifier le cannabis et les substances apparentées - à la suite d'un processus, fondé sur des données scientifiques, contenu dans les conventions

internationales sur les drogues elles-mêmes. Les recommandations reconnaissent la valeur médicale du cannabis et proposent que les contrôles sur le cannabis soient légèrement revus à la baisse. Il s'agit d'une source de tension majeure à la CND, comme cela a été évident lors des réunions de 2019 et 2020 où le vote au sujet de cette recommandation a été reporté. La société civile peut donc jouer un rôle éducatif et de soutien dans ce processus complexe, faisant un plaidoyer afin que nos gouvernements s'engagent de manière positive avant le vote prévu en décembre 2020. Cette question, et les demandes spécifiques aux gouvernements africains, sont présentées plus en détail dans un autre document d'information de l'IDPC et du Transnational Institute (TNI) publié plus tôt cette année <sup>34</sup>

## 2. Engagement des ONG au niveau régional

L'Afrique n'est pas seulement devenue une voie de transit pour les drogues, mais aussi une plaque tournante pour la production et la consommation de drogues. Compte tenu des menaces que cela fait peser sur la santé publique, la croissance économique et la stabilité dans la région, l'Union africaine s'est engagée à résoudre ce problème en adoptant des plans d'action successifs au fil des années. Comme mentionné ci-dessus, des experts, des représentants de la société civile et des ministres des 55 États membres de l'UA <sup>35</sup> se sont réunis au Caire, en Égypte, en juillet / août 2019, où le Plan d'action de l'UA sur le contrôle des stupéfiants et la prévention de la criminalité (2019-2023) a été adopté. Cela offre aux organisations de la société civile africaine une opportunité supplémentaire de faire du plaidoyer pour des réformes des politiques en matière de drogues

**Figure 2:** Résumé des recommandations de l'OMS pour la reclassification du cannabis et des substances apparentées (2019)

	Cannabis Plante et résine (Convention de 1961)	THC		CBD Cannabidiol	Préparations pharmaceutiques spécifiques au cannabis (ex. Sativex, Marinol)
		Δ9-THC (dronabinol)	Autres isomères		
<b>Classification actuelle</b>	I, IV	II (Convention de 1971) I		-	-
<b>Classification recommandée</b>	I*	I (Convention de 1961)		Pas de classification	III (Convention de 1961)
*A l'exception de préparations contenant principalement du cannabidiol, et pas plus de 0,2% de Δ9-THC, qui ne serait pas classifié					

**Tedros Adhanom, Directeur Général de l'OMS**

Notification au Secrétaire général de l'ONU des recommandations du comité OMS d'experts de la pharmacodépendance.  
Février 2018

Source: IDPC

## Étapes recommandées pour le plaidoyer de la société civile:

### Rester informé:

- Tenez-vous au courant des discussions à l'ONU - par exemple, en lisant des résumés des positions de votre gouvernement lors des réunions de la CND sur le blog de la CND.<sup>36</sup>
- Soyez à jour avec les derniers développements à travers le monde et informez votre gouvernement des réformes spécifiques en cours dans votre région ou dans le monde, en vous abonnant à l'alerte mensuelle de l'IDPC<sup>37</sup> et à d'autres services similaires.
- Devenez membre du Comité des ONG de Vienne sur les drogues (VNGOC) et du Comité des ONG de New York sur les drogues (NYNGOC) afin de recevoir les dernières mises à jour sur les réunions des Nations Unies et les opportunités de prendre la parole.

### Établir des relations avec votre gouvernement:

- Demandez des réunions pré-CND ou post-CND entre votre ONG (ou une coalition d'ONG locales) et votre gouvernement, en vue de discuter des positions et des opportunités.<sup>38</sup>
- Demandez à être inclus par les agences gouvernementales concernées dans la délégation nationale à la CND - c'est une pratique croissante en Afrique et dans d'autres régions du monde, en reconnaissance de l'expertise et des perspectives que la société civile apporte.<sup>39</sup>

### Promouvoir la position commune des Nations Unies, et l'équipe de mise en œuvre:

- Familiarisez-vous avec la position commune des Nations Unies,<sup>40</sup> et le rôle important de l'Équipe spéciale de mise en œuvre en tant qu'outils essentiels pour les 10 prochaines années de politique en matière de drogues.
- Citez et promouvez la position commune des Nations Unies dans votre travail de plaidoyer, vos présentations et vos rapports afin de « socialiser » et vulgariser le document et accroître la sensibilisation.
- Demandez à votre gouvernement de mentionner et de soutenir la position commune et l'équipe de mise en œuvre des Nations Unies dans ses propres déclarations et de demander à l'ONUDC de mener à bien cette initiative.

### Engagement direct à la CND:

- Lorsqu'un appel est publié pour la prise de parole aux réunions de la CND, postulez et/ou partagez-le largement entre vos contacts des ONG et de la communauté. Les interventions peuvent se faire en personne ou par vidéo.
- Participez à la CND si vous le pouvez - essayez d'inclure cette activité dans les propositions de financement si cela est bénéfique à vos plans de plaidoyer. Des groupes tels que le VNGOC,<sup>41</sup> le NYNGOC et l'IDPC peuvent fournir des conseils et peuvent vous aider à obtenir les laissez-passer en vue d'accéder au bâtiment des Nations Unies.

Pour plus de suggestions pour l'engagement avec les Nations Unies à Genève et à New York, voir la note de plaidoyer de l'IDPC *Le segment ministériel 2019: victoires, défis et prochaines étapes de plaidoyer*.<sup>42</sup>

dans la région - car les États membres de l'UA se sont désormais engagés à suivre les progrès par rapport au Plan d'action et à revoir leurs lois sur les drogues.

Une autre occasion de plaidoyer régionale clé est la Conférence internationale biennale sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles en Afrique (ICASA) - la prochaine itération étant prévue pour 2021 en Ouganda.<sup>43</sup> Dans le passé, ce forum a accordé très peu d'attention à la réduction des risques, aux politiques en matière de drogues et aux personnes usagères de drogues, malgré le plaidoyer continu des ONG locales. Un engagement continu et coordonné pourrait aider à corriger ce déséquilibre,

à rehausser le profil et la prise de conscience autour de ces questions, et à atteindre directement les décideurs, les responsables gouvernementaux et d'autres publics cibles.

### 3. Traduire les engagements mondiaux et régionaux au niveau national

En vertu du « Consensus de Vienne » mentionné ci-dessus, les engagements pris à la CND sont approuvés par tous les pays africains. Les points forts de ces engagements varient - des conventions internationales sur les drogues qui sont juridiquement contraignantes pour tous les États membres des Nations Unies qui sont signataires, aux obligations et

## Étapes recommandées pour le plaidoyer de la société civile:

### Rester informé:

- Tenez-vous au courant des discussions au niveau de l'UA en lisant les résumés des réunions. L'IDPC héberge également un groupe Facebook privé pour partager des informations et des opportunités à venir.<sup>44</sup>
- Participez à d'autres réunions régionales sur la politique des drogues, telles que la Semaine africaine des politiques en matière de drogues (Africa Drug Policy Week) (toujours prévue pour octobre 2020 à Cape Town, en Afrique du Sud au moment de la publication).

### Promouvoir le Plan d'action de l'Union africaine (2019-2023):

- Familiarisez-vous avec le Plan d'action de l'UA, ses objectifs et ses activités proposés aux gouvernements.
- Citez et promouvez le Plan d'action de l'UA dans votre travail de plaidoyer, vos présentations et vos rapports en vue de faire connaître le document et ses engagements.

### Engagement coordonné:

- Rejoignez les réseaux, consortiums ou groupes pertinents aux niveaux régional et sous régional - y compris les réseaux de réduction des risques et de politique des drogues – dans le but d'aider à coordonner les contributions, apprendre des autres ONG et atteindre collectivement l'UA et d'autres organismes avec des messages clés.
- Demandez des séances d'information avant et/ou après les réunions clés de l'UA entre les ONG partenaires et votre gouvernement, pour discuter des positionnements et des opportunités.
- Familiarisez-vous avec la position commune de la société civile africaine sur les drogues, qui a été finalisée et lancée à la CND en mars 2020 avec le soutien de l'ONUDC, du VNGOC et de la Commission de l'Union africaine. Considérez devenir signataire officiel de la position commune et promouvez-la auprès d'autres ONG.<sup>45</sup>

recommandations plus légères contenues dans les déclarations politiques (comme le Document final de l'UNGASS 2016<sup>46</sup> et la Déclaration ministérielle de 2019<sup>47</sup>) et les résolutions (voir encadré 3). Le plan d'action de l'UA<sup>48</sup> et d'autres décisions ne sont pas juridiquement contraignantes pour les États membres, mais sont toujours adoptées et approuvées par tous les États membres de l'UA. Tous ces engagements sont donc utiles pour le plaidoyer national en faveur des réformes des politiques en matière de drogues, et les ONG ont un rôle à jouer en vue de sensibiliser, d'évaluer leur mise en œuvre et de contester les gouvernements en cas de besoin. Il est important de savoir ce que les pays africains eux-mêmes se sont engagés à faire à travers ces documents et d'être en mesure de faire du plaidoyer basé sur ces engagements.

Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des engagements pertinents pour les gouvernements africains figurant dans de récents documents de l'ONU et de l'UA (qui sont tous liés entre eux), qui peuvent désormais être utilisés dans le travail de plaidoyer national en vue de promouvoir des réformes et des réponses plus adaptées et plus humaines. Bon nombre d'entre elles ne sont pas des citations directes des documents eux-mêmes, car le langage négocié politiquement

peut parfois être complexe et verbeux - mais les paragraphes ou sections pertinents sont fournis ci-dessous lorsque cela est possible pour référence ultérieure.

### Document final de l'UNGASS 2016:<sup>49</sup>

- Promouvoir le bien-être de la société grâce à des stratégies de prévention fondées sur des données scientifiques (paragraphe 1)
- Traiter la dépendance aux drogues comme un trouble de santé complexe et multifactoriel de nature chronique et récurrente, et fournir un traitement et un suivi efficaces et fondés sur des données scientifiques (paragraphe 1i)
- Inclure des mesures visant à prévenir et traiter l'overdose de drogues (comme la naloxone) dans les politiques nationales en matière de drogues (paragraphe 1m)
- Inclure « des mesures efficaces visant à réduire au minimum les conséquences néfastes de l'abus de drogues sur la santé publique et la société » - des mesures de réduction des risques telles que des programmes d'aiguilles et de seringues et « des traitements médicamenteux adaptés » - y compris dans les prisons (paragraphe 1o)
- Diverses recommandations visant à garantir la disponibilité et l'accès aux substances placées sous



## Encadré 3 Sélection de résolutions de la CND approuvées par tous les États membres de l'ONU ces dernières années

À la CND, les gouvernements proposent, négocient et approuvent (par consensus) une série de résolutions chaque année - chacune se concentrant sur un domaine spécifique de la situation mondiale en matière de drogues, et visant à s'appuyer sur les accords et le langage utilisés à travers les accords précédents. Une petite sélection de résolutions progressistes des années précédentes se trouve ci-dessous, la liste complète étant disponible sur le site Web de la CND<sup>50</sup>. Un outil de recherche de textes existants est aussi disponible via l'application CND.<sup>51</sup>

### 2016

- « Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues » (Résolution CND 59/5)<sup>52</sup>

### 2017

- « Promouvoir des mesures destinées à prévenir l'infection à VIH et les autres infections à diffusion hématogène associées à l'usage de drogues, et accroître le financement alloué à la lutte contre le VIH/sida dans le monde ainsi qu'aux mesures de

prévention de l'usage de drogues et aux autres mesures de réduction de la demande » (60/8)<sup>53</sup>

### 2018

- « Promouvoir des mesures destinées à prévenir la transmission mère-enfant du VIH, des hépatites B et C et de la syphilis parmi les consommatrices de drogues » (61/4)<sup>54</sup>
- « Promouvoir l'adoption d'attitudes non stigmatisantes pour veiller à la disponibilité, à l'accessibilité et à la prestation de services de santé, de soins et de protection sociale destinés aux usagers de drogues » (61/11)<sup>55</sup>

### 2019

- « Promouvoir des mesures destinées à prévenir la transmission du VIH imputable à l'usage de drogues chez les femmes et auprès des femmes exposées à des facteurs de risques associés à l'usage de drogues, y compris en améliorant l'accès à la prophylaxie postexposition » (62/6)<sup>56</sup>
- « Promouvoir des mesures de prévention et de traitement de l'hépatite virale C imputable à l'usage de drogues » (62/7)<sup>57</sup>

contrôle à des fins médicales et scientifiques (paragraphe 2)

- Mettre en œuvre des « mesures substitutives ou additionnelles à la condamnation ou à l'infliction d'une peine », qui incluent des modèles de décriminalisation (paragraphe 4j)
- Promouvoir la proportionnalité des peines au niveau national, en tenant compte « des facteurs tant atténuants qu'aggravants » (paragraphe 4l)
- Assurer les garanties juridiques et les garanties d'une procédure régulière, y compris l'interdiction des arrestations, détentions et tortures arbitraires, et garantir un accès rapide à l'aide juridique et le droit à un procès équitable (paragraphe 4o)
- Engagement à travailler en partenariat étroit avec la société civile (paragraphe 9).

### Déclaration ministérielle de 2019:<sup>58</sup>

- Respecter, protéger et promouvoir tous les droits humains, les libertés fondamentales et la dignité inhérente à tous les individus et l'état de droit dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de drogues

- Engagement envers une approche équilibrée, intégrée, complète, multidisciplinaire et fondée sur des données scientifiques du problème mondial de la drogue
- Faire participer toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, à des stratégies efficaces pour traiter et combattre le problème mondial de la drogue à tous les niveaux

### Plan d'action de l'UA sur le contrôle des stupéfiants et la prévention de la criminalité (2019-2023), et sa matrice de mise en œuvre:<sup>59</sup>

- L'objectif fondamental des politiques en matière de drogues devrait être l'amélioration de la santé, la sécurité, et le bien-être socio-économique des populations
- S'engager à l'équilibre et à la proportionnalité aux niveaux local, national, régional et international - en offrant aux personnes usagères de drogues un soutien, un traitement et une protection, plutôt qu'une sanction et un casier judiciaire
- Faciliter l'accès au traitement à bas seuil pour les

## Étapes recommandées pour le plaidoyer de la société civile:

- Établir (là où cela s'avère nécessaire) des réseaux nationaux de la société civile avec d'autres organisations pour faire du plaidoyer en faveur d'une réforme des politiques en matière de drogues.
- Envisager d'entamer un dialogue actif avec le gouvernement local (au lieu de, ou aussi bien que, le gouvernement national) pour appeler à des réformes des politiques.
- Utiliser de manière proactive une gamme complète de médias (presse traditionnelle, radio communautaire et autres forums et réseaux sociaux) pour sensibiliser, dé-stigmatiser les problèmes liés aux drogues et mobiliser les communautés.
- Utiliser les objectifs de développement durable (ODD)<sup>60</sup> comme un outil de plaidoyer en faveur d'une réforme des politiques en matière de drogues, au motif que le non-respect des droits des personnes usagères de drogues entrave la réalisation des objectifs mondiaux pour 2030.<sup>61</sup>
- Soutenir ou aider à établir des réseaux nationaux et régionaux d'usagers de drogues.
- Envisager des « audits » menés par la société civile sur la prestation nationale par rapport à divers engagements et obligations.
- Tenir le personnel des Nations Unies au niveau local au courant de la position commune des Nations Unies, et redevable, et documenter tout incident où le personnel des Nations Unies prend des positionnements contraires à cette position.
- Rejoindre des réseaux (sous-) régionaux en vue de partager des expériences, des idées, etc.
- Envisager le renforcement des capacités au niveau national - pour les ONG, les médias, les leaders d'opinion et les décideurs politiques - en utilisant les outils et les ressources existants.<sup>62</sup>
- Promouvoir la sensibilisation et la révision des lois sur la base de la loi type sur les drogues pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Ouest-Africaine sur les Drogues, qui peut être appliquée à travers l'Afrique.<sup>63</sup>

personnes usagères de drogues conformément aux normes de traitement de qualité (Objectif A2)

- Mettre en œuvre des programmes d'aiguilles et de seringues, une thérapie de substitution aux opiacés et d'autres services de réduction des risques (Objectif A3)
- Mettre en œuvre des alternatives à l'incarcération (qui comprend la décriminalisation) pour les personnes usagères de drogues et la proportionnalité des peines (Objectif A4)
- Éliminer les obstacles à la disponibilité et à l'accessibilité des médicaments essentiels (Objectif B1)
- Améliorer les connaissances des autorités chargées de l'application des lois et des décideurs politiques concernant les droits humains des personnes usagères de drogues (Objectif E1)

- Garantir un accès rapide à l'aide juridique de même que le droit à un procès équitable, en particulier compte tenu des besoins spécifiques des femmes ayant commis un délit relié aux drogues (Objectif E3)
- Ajuster les approches à l'égard des personnes usagères de drogues, partant de mesures plus punitives à plus de mesures de soutien (Objectif E4), y compris des évaluations de l'impact sur les droits humains des politiques et des lois existantes
- Mettre en œuvre des interventions de protection sociale et de sécurité sociale pour les personnes usagères de drogues (Objectif G2)

**Si vous souhaitez discuter de l'une de ces idées ou stratégies avec l'équipe de l'IDPC ou avec des membres de l'IDPC qui participent à de telles activités, contactez-nous au [contact@idpc.net](mailto:contact@idpc.net).**

## Références et notes de fin

1. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2009), *Déclaration politique et plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue*, [https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND\\_Sessions/CND\\_52/Political-Declaration2009\\_V0984964\\_F.pdf](https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_52/Political-Declaration2009_V0984964_F.pdf)
2. International Drug Policy Consortium (Octobre 2018), *Bilan : 10 ans de politiques des drogues : Rapport parallèle de la société civile – Résumé*, [http://fileserv.idpc.net/library/Executive\\_Summary\\_FR.pdf](http://fileserv.idpc.net/library/Executive_Summary_FR.pdf)
3. International Drug Policy Consortium (Juin 2019), *Rapport sur la Commission des Stupéfiants de 2019 et son Segment ministériel*, <https://idpc.net/fr/publications/2019/06/rapport-sur-la-commission-des-stupefiants-de-2019>
4. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2019), *Déclaration ministérielle de 2019 : "Renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue"*, [https://www.unodc.org/documents/hlr/19-06700\\_F\\_ebook.pdf](https://www.unodc.org/documents/hlr/19-06700_F_ebook.pdf)
5. Jelsma, M. (Décembre 2019), *Position commune de l'ONU sur les politiques des drogues : Consolider la cohérence du système onusien* (International Drug Policy Consortium), <https://idpc.net/fr/publications/2019/12/position-commune-de-l-onu-sur-les-politiques-des-drogues-consolider-la-coherence-du-systeme-onusien>
6. Union Africaine (2019), *Plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle des stupéfiants et la prévention de la criminalité (2019-2023)*, [https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36768-rp-au-pa\\_on\\_drug\\_control\\_2019-2023\\_final\\_with\\_foreword\\_-\\_french.pdf](https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36768-rp-au-pa_on_drug_control_2019-2023_final_with_foreword_-_french.pdf)
7. Naïk, K. (August 2019) *Largest ever civil society delegation attends the African Union meeting on Health, Population and Drug Control in Cairo* [La plus grande délégation de la société civile à ce jour assiste à la réunion de l'Union africaine sur la santé, la population et le contrôle des drogues au Caire] (International Drug Policy Consortium), <https://idpc.net/blog/2019/08/largest-ever-civil-society-delegation-attends-the-african-union-meeting-on-health-population-and-drug-control-in-cairo>
8. Vienna NGO Committee on Drugs (Février 2020), *African Civil Society Common Position on Drugs* [Position commune de la société civile africaine sur les drogues], <https://vngoc.org/2020/02/african-civil-society-common-position-on-drugs/>
9. International Drug Policy Consortium (Septembre 2019), *Le Segment Ministériel de 2019 : Victoires, défis et prochaines étapes de plaidoyer*, <https://idpc.net/fr/publications/2019/09/le-segment-ministeriel-de-2019-victoires-defis-et-prochaines-etapes-de-plaidoyer>
10. International Drug Policy Consortium (Juin 2018), *IDPC : demandes pour le segment ministériel de 2019*, [http://fileserv.idpc.net/library/IDPC-asks-2019\\_FRENCH.pdf](http://fileserv.idpc.net/library/IDPC-asks-2019_FRENCH.pdf)
11. Okeke, V.N. (2019), *Statement on behalf of the African Group at the 62nd Session of the Commission on Narcotic Drugs (CND)* [Déclaration au nom du Groupe africain à la 62e session de la Commission des stupéfiants], [https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/2019/2019\\_OPENING/African\\_Group.pdf](https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/2019/2019_OPENING/African_Group.pdf)
12. Département du développement social – Afrique du Sud, *"Ke Moja" Integrated Strategy* [Stratégie intégrée « Ke Moja »], [http://tsohangyouthproject.org.za/docs/KE\\_MOJA\\_INTEGRATED\\_STRATEGY.pdf](http://tsohangyouthproject.org.za/docs/KE_MOJA_INTEGRATED_STRATEGY.pdf)
13. Commission Ouest-Africaine sur les Drogues (Site web), <http://www.wacommissionondrugs.org/fr/> (Accédé: le 10 août 2020)
14. Commission Ouest-Africaine sur les Drogues (Juin 2014), *Pas seulement une zone de transit : Drogues, État et société en Afrique de l'Ouest*, [https://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/WACD\\_Fr\\_Report\\_WEB\\_051114.pdf](https://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/WACD_Fr_Report_WEB_051114.pdf)
15. Commission Ouest-Africaine sur les Drogues (Septembre 2018), *Loi type sur les drogues pour l'Afrique de l'Ouest : Un outil pour les décideurs politiques*, <https://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2018/08/WADC-MDL-FR-WEB.pdf>
16. National Drug Law Enforcement Agency – Nigeria (Site web), *Vision/Mission*, <https://ndlea.gov.ng/about-ndlea/vision-mission/> (Accédé: le 10 août 2020)
17. National Authority for the Campaign Against Alcohol and Drug Abuse – Kenya (Site web), *About us*, <https://nacada.go.ke/about-us> (Accédé: le 10 août 2020)
18. Union Africaine (2019), *Plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle des stupéfiants et la prévention de la criminalité (2019-2023)*, [https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36768-rp-au-pa\\_on\\_drug\\_control\\_2019-2023\\_final\\_with\\_foreword\\_-\\_french.pdf](https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36768-rp-au-pa_on_drug_control_2019-2023_final_with_foreword_-_french.pdf)
19. Bridge, J. & Loglo, M. (Novembre 2017), *Les lois ouest-africaines en matière de drogues : Résumé et revue* (International Drug Policy Consortium & Commission Ouest-Africaine sur les Drogues), [http://fileserv.idpc.net/library/Drug-laws-in-West-Africa\\_FRENCH.pdf](http://fileserv.idpc.net/library/Drug-laws-in-West-Africa_FRENCH.pdf)
20. Himmich, H., Kazatchkine, M.D. & Stimson, G.V. (2016), 'Drug policy and human rights in the Middle East and North Africa: Harm reduction, legal environment and public health' [*Politique en matière de drogue et droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord: réduction des risques, environnement juridique et santé publique*], *International Journal of Drug Policy*, 31: 4-5, <https://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2016/06/Special-Issue-ME-NA-GCDP-IJDP-1.pdf>
21. Cullinan, K. (7 February 2016), '[Updated] Elite "African Group" in Vienna undermines AU drug policy' [*Le «Groupe africain» élitiste à Vienne sape la politique de l'UA en matière de drogues*], *Health-e News*, <https://health-e.org.za/2016/02/07/elite-african-group-in-vienna-undermines-au-drug-policy/>
22. International Drug Policy Consortium (Février 2020), *Recommandations pour la nouvelle Directrice exécutive de l'ONUUDC : opportunités et défis en matière de politiques de drogues internationales* <https://idpc.net/fr/publications/2020/03/recommandations-pour-la-nouvelle-directrice-executive-de-l-onudc-opportunités-et-défis-en-matière-de-politiques-de-drogues-internationales>
23. L'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (Site web), *Speeches* [Discours], <https://www.unodc.org/unodc/en/eds-corner/speeches.html>
24. <https://twitter.com/GhadaFathiWaly>
25. Voir par exemple : Bridge, J. & Loglo, M. (Novembre 2017), *Les lois ouest-africaines en matière de drogues : Résumé et revue* (International Drug Policy Consortium & Commission Ouest-Africaine sur les Drogues), [http://fileserv.idpc.net/library/Drug-laws-in-West-Africa\\_FRENCH.pdf](http://fileserv.idpc.net/library/Drug-laws-in-West-Africa_FRENCH.pdf)
26. Union Africaine (2019), *Plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle des stupéfiants et la prévention de la criminalité (2019-2023)*, [https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36768-rp-au-pa\\_on\\_drug\\_control\\_2019-2023\\_final\\_with\\_foreword\\_-\\_french.pdf](https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36768-rp-au-pa_on_drug_control_2019-2023_final_with_foreword_-_french.pdf)
27. Cour Constitutionnelle d'Afrique du Sud (Septembre 2018), *Case CCT 108/17*, <http://www.saflii.org.za/za/cases/ZACC/2018/30.pdf>
28. Ane, M. (April 2020), *Parliament of Ghana passes historic new drug law, paving the way for a West African approach* [Le Parlement du Ghana adopte une nouvelle loi historique sur les drogues, ouvrant la voie à une approche ouest-africaine] (International Drug Policy Consortium), <https://idpc.net/blog/2020/04/parliament-of-ghana-passes-historic-new-drug-law-paving-the-way-for-a-west-african-approach>
29. Talking Drugs (Site web), Carte : La dépénalisation des drogues à travers le monde, <https://www.talkingdrugs.org/fr/depenalisation>
30. Les trois conventions des Nations Unies sur le contrôle des drogues contiennent chacune des dispositions explicites concernant le traitement et d'autres mesures à proposer aux personnes ayant commis un délit relié aux drogues, en vue de leur proposer des alternatives « au lieu de les condamner ou de prononcer une sanction pénale à leur encontre » : voir, par exemple, Nations Unies (1972), *Convention unique sur les stupéfiants de 1961 - Telle que modifiée par le Protocole de 1972 portant amendement de la Convention Unique sur les Stupéfiants de 1961*, Article 36, [https://www.unodc.org/pdf/convention\\_1961\\_fr.pdf](https://www.unodc.org/pdf/convention_1961_fr.pdf)
31. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2019), *Implementation of all our international drug policy commitments, following up to the 2019 Ministerial Declaration: Multiyear Workplan* [Mise en œuvre de tous nos engagements internationaux en matière de politique des drogues, conformément à la Déclaration ministérielle de 2019: Plan de travail pluriannuel], [https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/2019/Follow-up\\_to\\_2019\\_Ministerial\\_Declaration/Intersessional\\_Meetings/CND\\_Workplan\\_2019-2023.pdf](https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/2019/Follow-up_to_2019_Ministerial_Declaration/Intersessional_Meetings/CND_Workplan_2019-2023.pdf)

32. <https://vngoc.org/>
33. En raison de la pandémie de la COVID-19 en cours, il est possible que les intersessions thématiques de la CND en 2020 soient plutôt organisées en réunions virtuelles.
34. Putri, D. (Juin 2020), *Reclassement du cannabis : que pourrait signifier cela pour l'Afrique ?* (International Drug Policy Consortium & Transnational Institute), <https://idpc.net/fr/publications/2020/07/reclassement-ducannabis-qu-est-ce-que-cela-pourrait-signifier-pour-l-afrique>
35. Union Africaine (Site web), *États membres*, [https://au.int/fr/etats\\_membres/profiles](https://au.int/fr/etats_membres/profiles)
36. <http://cndblog.org/>
37. International Drug Policy Consortium (Site web), *Abonnez-vous*, <https://idpc.net/alerts/subscribe?setlang=fr> (Accédé: le 10 août 2020)
38. Vous pouvez consulter les listes des participants aux CND précédentes pour voir quels ministères s'engagent - par exemple: [https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND\\_Sessions/CND\\_63/LoP\\_63\\_CND\\_Final\\_V2001716.pdf](https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_63/LoP_63_CND_Final_V2001716.pdf)
39. International Drug Policy Consortium (Janvier 2017), *Leçons tirées de la participation des ONG aux délégations gouvernementales lors de l'UNGASS*, [http://fileserv.idpc.net/library/NGO-engagement-in-delegations-at-UNGASS\\_FRENCH.pdf](http://fileserv.idpc.net/library/NGO-engagement-in-delegations-at-UNGASS_FRENCH.pdf)
40. Jelsma, M. (Décembre 2019), *Position commune de l'ONU sur les politiques des drogues : Consolider la cohérence du système onusien* (International Drug Policy Consortium), <https://idpc.net/fr/publications/2019/12/position-commune-de-l-onu-sur-les-politiques-des-drogues-consolider-la-coherence-du-systeme-onusien>
41. Vienna NGO Committee on Drugs (February 2020), *La Commission des stupéfiants des Nations unies : Guide pour la participation des ONG à la 63ème session (02-06 mars 2020)*, <http://vngoc.org/wp-content/uploads/2020/06/French-Final.pdf>
42. International Drug Policy Consortium (Septembre 2019), *Le Segment Ministériel de 2019 : Victoires, défis et prochaines étapes de plaidoyer*, <https://idpc.net/fr/publications/2019/09/le-segment-ministeriel-de-2019-victoires-defis-et-prochaines-etapes-de-plaidoyer>
43. <http://icasa2021uganda.org/>
44. <https://www.facebook.com/groups/524006571042790/>
45. Vienna NGO Committee on Drugs (February 2020), *African Civil Society Common Position on Drugs* [Position commune de la société civile africaine sur les drogues], <https://vngoc.org/2020/02/african-civil-society-common-position-on-drugs/>
46. Assemblée générale des Nations Unies (2016), *Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 : Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue*, <https://www.unodc.org/documents/postungass2016/outcome/V1603302-F.pdf>
47. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2019), *Déclaration ministérielle de 2019 : "Renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue"*, [https://www.unodc.org/documents/hlr/19-06700\\_F\\_ebook.pdf](https://www.unodc.org/documents/hlr/19-06700_F_ebook.pdf)
48. Union Africaine (2019), *Plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle des stupéfiants et la prévention de la criminalité (2019-2023)*, [https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36768-rp-apa\\_on\\_drug\\_control\\_2019-2023\\_final\\_with\\_foreword\\_-\\_french.pdf](https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36768-rp-apa_on_drug_control_2019-2023_final_with_foreword_-_french.pdf)
49. Assemblée générale des Nations Unies (2016), *Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 : Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue*, <https://www.unodc.org/documents/postungass2016/outcome/V1603302-F.pdf>
50. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (Site web), *Drug-related resolutions and decisions 2010 to 2019* [Résolutions et décisions relatives aux drogues de 2010 à 2019], [https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/Resolutions\\_Decisions/Resolutions-Decisions\\_2010-2019.html](https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/Resolutions_Decisions/Resolutions-Decisions_2010-2019.html)
51. <http://cndapp.org/>
52. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2016), *Résolution CND 59/5 : Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues*, <https://undocs.org/fr/E/2016/28>, p. 43.
53. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2017), *Résolution CND 60/8 : Promouvoir des mesures destinées à prévenir l'infection à VIH et les autres infections à diffusion hémotogène associées à l'usage de drogues, et accroître le financement alloué à la lutte contre le VIH/sida dans le monde ainsi qu'aux mesures de prévention de l'usage de drogues et aux autres mesures de réduction de la demande*, <https://undocs.org/fr/E/2017/28>, p. 40.
54. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2018), *Résolution CND 61/4 : Promouvoir des mesures destinées à prévenir la transmission mère-enfant du VIH, des hépatites B et C et de la syphilis parmi les consommatrices de drogues*, <https://undocs.org/fr/E/2018/28>, p. 9.
55. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2018), *Résolution CND 61/11 : Promouvoir l'adoption d'attitudes non stigmatisantes pour veiller à la disponibilité, à l'accessibilité et à la prestation de services de santé, de soins et de protection sociale destinés aux usagers de drogues*, <https://undocs.org/fr/E/2018/28>, p. 30.
56. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2019), *Résolution CND 62/2 : Promouvoir des mesures destinées à prévenir la transmission du VIH imputable à l'usage de drogues chez les femmes et auprès des femmes exposées à des facteurs de risques associés à l'usage de drogues, y compris en améliorant l'accès à la prophylaxie postexposition*, <https://undocs.org/fr/E/2019/28>, p. 29.
57. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2019), *Résolution CND 62/7 : Promouvoir des mesures de prévention et de traitement de l'hépatite virale C imputable à l'usage de drogues*, <https://undocs.org/fr/E/2019/28>, p. 33.
58. Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies (2019), *Déclaration ministérielle de 2019 : "Renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue"*, [https://www.unodc.org/documents/hlr/19-06700\\_F\\_ebook.pdf](https://www.unodc.org/documents/hlr/19-06700_F_ebook.pdf)
59. Union Africaine (2019), *Plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle des stupéfiants et la prévention de la criminalité (2019-2023)*, [https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36768-rp-apa\\_on\\_drug\\_control\\_2019-2023\\_final\\_with\\_foreword\\_-\\_french.pdf](https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36768-rp-apa_on_drug_control_2019-2023_final_with_foreword_-_french.pdf)
60. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (Site web), *17 objectifs pour sauver le monde*, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> (Accédé: le 10 août 2020)
61. Voir par exemple Health Poverty Action & International Drug Policy Consortium (Novembre 2015), *Les politiques des drogues et les objectifs de développement durable*, <https://idpc.net/fr/publications/2015/11/les-politiques-des-drogues-et-les-objectifs-de-developpement-durable>
62. Voir par exemple: <https://idpc.net/resources>
63. Commission Ouest-Africaine sur les Drogues (Septembre 2018), *Loi type sur les drogues pour l'Afrique de l'Ouest : Un outil pour les décideurs politiques*, <https://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2018/08/WADC-MDL-FR-WEB.pdf>

---

## À propos de ce document d'information

Ce document d'information donne un aperçu de l'usage de drogues en Afrique, les efforts de réglementation de la police et les réponses judiciaires, gouvernementales et législatives et le soutien aux personnes usagères de drogues parmi les acteurs de la société civile.

**International Drug Policy Consortium**  
61 Mansell Street  
London, E1 8AN, United Kingdom

**Tel:** +44 (0) 20 7324 2975  
**Mail:** [contact@idpc.net](mailto:contact@idpc.net)  
**Website:** [www.idpc.net](http://www.idpc.net)

## À propos de l'IDPC

Le Consortium International sur les Politiques des Drogues est un réseau mondial d'organisations non gouvernementales spécialisées dans les questions liées à la production et à l'usage de drogues contrôlées. Le Consortium vise à promouvoir un débat ouvert et objectif sur l'efficacité, le contenu et la direction que prennent les politiques en matière de drogue au niveau national et international, et de soutenir des politiques ayant prouvé leur efficacité pour réduire les risques liés à la drogue. Le Consortium produit des documents d'information, diffuse les rapports de ses organisations membres, et offre son expertise et ses conseils aux responsables politiques à travers le monde entier.

© International Drug Policy Consortium Publication 2020

Conception du rapport par Mathew Birch - [whatifweconsulting.com](http://whatifweconsulting.com)  
Traduction du rapport par Nathalie Rose

---

Funded, in part, by:



**ROBERT  
CARR  
FUND**  
for civil society